

PROJET EDUCATIF & PEDAGOGIQUE

Micro Crèche PAYANE

7Bis, rue des 15 arpents

94320 Thiais

Sommaire

Présentation	p.3
I - Les principaux objectifs de la structure	P.4
II - L'accueil	p.4
1- L'adaptation progressive	
2- L'accueil des enfants et de leur famille au quotidien	
III - Les repas	p.6
IV - Le sommeil et le repos	p.7
V - L'apprentissage	p.8
1- La propreté	
2- L'acquisition de l'autonomie	
3- La vie en groupe et les règles sociales	
VI - Les activités	p.9
1- L'éveil	
2- Le jeu	
VII – Evènements et intervenants extérieurs	p10
1- Les animations et les fêtes	
2- Les intervenants extérieurs	
3- Les sorties	
VIII - Une journée type	p.11
IX - Modalités de fonctionnement de l'équipe	p.12
1- En interne	
2- En externe	
X - Participation des familles à la vie de la structure	p.14
XI – Soins et santé de l'enfant	p.15
1- Les soins et le change :	
2- La Santé	
3- Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	
4- L'accueil d'un enfant nécessitant un suivi particulier	

Présentation

La micro-crèche Thiais est une structure d'accueil collectif régulier ou occasionnel d'une capacité maximale de 10 enfants de 3 mois à 4 ans.

Le nombre restreint d'enfants accueillis donne à la micro-crèche un caractère familial, chaleureux et sécurisant. Il garantit aussi une prise en charge et un suivi individualisé de l'enfant pour l'aider à acquérir son autonomie et à découvrir la vie en collectivité pour le préparer à la socialisation.

La micro-crèche, lieu d'éveil, de curiosité et de stimulation a pour but d'aider l'enfant à s'épanouir et de lui permettre un développement harmonieux sur les plans physique, affectif et intellectuel. A travers la vie collective, elle favorise par la même la socialisation de l'enfant tout en développant son individualité et sa personnalité.

Consciente que l'enfant établit au cours de ses premières années les bases de son équilibre et de sa personnalité de futur adulte, l'équipe veille à répondre à ses besoins fondamentaux (sécurité physique et affective ; espace et besoin psychomoteur ; découverte et expérimentation) et ce en fonction de son âge. La micro-crèche a pour vocation d'offrir aux enfants un lieu où ils pourront s'épanouir dans un cadre sécurisant, riche en possibilités d'éveil tout en respectant leurs droits, leur rythme, leurs habitudes, leurs différences et le désir des parents dans le respect du projet familial.

Il s'agira d'apporter aux parents une aide effective dans leur fonction familiale à travers les échanges avec les professionnelles et les autres parents. Favoriser la communication, mettre en place des relations de confiance et encourager la participation des parents à la vie de la micro-crèche, sont autant de clés nécessaires à la réussite du soutien à la parentalité.

La mise en place de partenariats est un plus incontestable et permet une ouverture de la structure. L'ouverture des enfants sur d'autres activités reste non négligeable à leur socialisation. Encourager les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et adultes leur permet de se préparer au passage au centre de loisirs et/ou à l'école maternelle.

I - Les principaux objectifs de la structure

La structure s'engage, au-delà de l'aspect garde d'enfant, d'accompagner les parents dans leur projet éducatif propre et représente un réel soutien à leur parentalité. La communication avec les parents et avec l'enfant sont donc au cœur de l'organisation.

La crèche s'engage à respecter une charte de conduite favorisant les principaux aspects suivants :

- chaque enfant a son rythme propre et l'équipe éducative s'attachera à le respecter en accord avec le projet éducatif des parents;
- l'enfant est accompagné dans l'acquisition de la propreté et de l'autonomie ;
- le personnel met au centre du processus l'enfant : il a pour consigne d'être constamment à son écoute, de respecter ses envies et de l'accompagner dans son processus d'évolution ;
- l'éveil de l'enfant est fortement favorisé notamment au cours des séances de jeux mais aussi et surtout au cours des différents ateliers mis en place par le biais d'intervenants extérieurs (par exemple : langage des signes, ateliers en anglais, danses...).

II - L'accueil

1 – L'adaptation progressive

Tout enfant qui commence à fréquenter un nouveau milieu de garde vit une transition, il passe d'un milieu connu et sécurisant, son foyer, à un environnement inconnu et imprévisible, son milieu de garde. Pour que l'enfant se sente à son aise au sein de la micro-crèche et pour qu'il vive au mieux la séparation avec ses parents, la période d'adaptation est indispensable.

Elle facilite l'intégration de l'enfant au sein de la structure. C'est une période essentielle pour permettre :

- à l'enfant de faire connaissance avec la micro-crèche, son organisation du temps et des espaces, avec les autres enfants et l'équipe.
- à l'équipe de faire connaissance avec l'enfant et sa famille, d'obtenir des informations sur ses habitudes, ses goûts, son sommeil...
- aux parents de faire connaissance avec la micro-crèche, les autres enfants, leurs familles et le personnel.

Lors des premières rencontres, les parents et l'enfant seront accompagnés afin de leur donner des repères, d'établir une relation de confiance avec la professionnelle présente et avec ce nouvel environnement : présentation de l'équipe, de la structure, des copains, des jouets...etc.

Un rendez-vous sera pris avec la professionnelle de référence (qui accompagnera l'enfant et ses parents au cours de la période d'adaptation) pour convenir avec les parents d'un temps d'adaptation personnalisé et progressif afin de préparer la séparation. Pour les enfants accueillis de façon occasionnelle, ces temps seront plus courts mais privilégiés. Les informations échangées seront consignées sur une fiche d'adaptation personnelle et assureront ainsi une continuité dans l'accompagnement de l'enfant.

Période d'adaptation « type » sur une semaine (avec possibilité de modification en fonction des réactions de l'enfant) :

Elle se déroule sur 5 journées consécutives dont les principales étapes sont les suivantes :

- Jour 1 : l'enfant reste environ une heure, accompagné des parents. Il participe à une activité et les parents restent à proximité pour rassurer l'enfant. Le personnel prend le temps d'observer l'enfant, d'écouter les parents et de répondre à leurs questions.
- Jour 2 : l'enfant reste environ deux heures, les parents sont présents. Le personnel fait ainsi connaissance avec l'enfant et lui présente les activités de la structure avec les parents.
- Jour 3 : l'enfant reste une demi-journée et participe à un repas. Les parents s'absentent entre une demi-heure et une heure en fonction de l'enfant.
- Jour 4 : l'enfant participe à un repas et un temps de repos, sans les parents.
- Jour 5 : l'enfant est accueilli toute la journée, sans les parents.

Tout au long de la semaine, l'équipe évalue l'intégration de l'enfant dans la structure avec la famille et propose d'autres séances en cas de besoin. Les modalités d'organisation de cette période sont définies par la professionnelle de référence et les parents.

Pour les bébés, dès la première séparation avec les parents (en jour 3), un temps de sommeil peut être nécessaire en fonction de leur rythme. La professionnelle s'adaptera au rituel d'endormissement appliqué par les parents (dans les bras, dans un transat...). Le bébé ne sera pas installé dans le dortoir, mais restera avec la professionnelle en section tout au long de la séparation.

2 – L'accueil des enfants et de leur famille au quotidien

Accueil du matin

C'est un temps de transition entre la famille et la micro-crèche et un temps privilégié d'échanges et de transmissions. Pour cela, un membre de l'équipe se détache du groupe pour venir accueillir chaque enfant personnellement.

La qualité des relations entre les parents et le personnel est essentielle ceci, afin de connaître le contexte familial de l'enfant et de s'adapter à ses besoins spécifiques. Les informations recueillies permettront aux professionnelles de comprendre le comportement physique et affectif de l'enfant sur la journée (exemple : le recoucher s'il a peu dormi la nuit). Les renseignements les plus importants seront notés dans l'outil informatique de liaison à disposition de l'équipe (et ne pourra être consulté que par celle-ci).

A l'arrivée de l'enfant, le parent déposera son sac dans le vestiaire et l'accompagnera dans la structure, ce qui permettra à l'enfant de se familiariser petit à petit avec l'environnement. Viendra alors le moment de la séparation. Le départ sera verbalisé : « au revoir, à ce soir, c'est papa, maman...qui viendra te chercher ce soir... ».

Par ailleurs, l'équipe propose un temps d'adaptation à l'enfant pour lui permettre de gérer le stress lié à la séparation. Elle l'accueille, le rassure sur le retour de ses parents, lui explique le déroulement de la journée et lui apprend à rejoindre le groupe en disant bonjour aux autres enfants et aux adultes.

Accueil du soir

Tout comme l'accueil du matin, l'accueil du soir est un temps fort de la journée. Lors de l'arrivée des parents, une professionnelle se rendra disponible pour accompagner les retrouvailles. Les professionnelles échangeront ensuite sur le déroulement de la journée (jeux, repas, sieste, soins...).

III – Les repas

Les repas sont des temps privilégiés de partage, de convivialité, de socialisation, de découverte, de plaisir, d'apprentissage et de détente.

Ils permettent de favoriser l'apprentissage :

- de la communication, de la prise de parole ;
- des règles d'hygiène : se laver les mains, s'essuyer la bouche... ;
- de l'autonomie : préparer sa serviette, aider à mettre la table, manger tout seul en regardant faire les plus grands... ;
- des règles de politesse : dire merci, s'il vous plait, rester assis, attendre son tour... ;
- de la découverte des saveurs, du goût, des couleurs.

Les repas sont élaborés par une diététicienne et préparés par une centrale de restauration, prestataire externe. Ils permettent de favoriser l'équilibre alimentaire et l'éveil des goûts. Le goûter sera également fourni par la structure en privilégiant les fruits de saison. Il sera proposé, mais pas imposé.

Concernant les biberons des tout-petits, ils seront préparés selon le rythme de chacun (informations obtenues auprès des parents) dès que le besoin s'en fait ressentir. Pour donner le biberon, la professionnelle sera confortablement installée dans un fauteuil d'allaitement en mousse qui permet de contenir l'adulte et l'enfant.

La crèche fournit le lait 1^{er} âge, 2^{ème} âge et le lait de croissance. Les parents qui souhaitent fournir le lait de leur enfant devront suivre un protocole : la boîte de lait fournie doit être fermée, le nom de l'enfant doit y être inscrit ainsi que la date d'ouverture.

Les mamans qui le souhaitent, peuvent fournir le lait maternel à leur enfant. Un protocole spécifique devra être respecté : le lait devra être acheminé dans une glacière par les parents, il sera directement mis dans un casier à part dans le réfrigérateur dédié aux biberons, il devra être mentionné sur le contenant le nom de l'enfant, ainsi que le jour du prélèvement. Le lait ne pourra pas être conservé plus de 24h dans le réfrigérateur de la crèche.

Dès que l'enfant commencera la diversification alimentaire, le repas à la cuillère lui sera proposé dans un transat. En grandissant, lorsque l'enfant sera en capacité de tenir assis sur une chaise, son repas sera proposé autour d'une table. La diversification alimentaire commence à la maison car la micro-crèche ne propose pas à l'enfant d'aliments inconnus. Un document d'introductions alimentaires sera à renseigner par chaque famille.

Pour les plus grands, les repas seront servis à partir de 11h30 après un passage aux toilettes (avec lavage des mains). Les enfants les plus grands seront installés et accompagnés par une professionnelle à chaque table.

Ils ne boiront que de l'eau au déjeuner. Et pour que ce temps reste un moment de plaisir, les enfants seront incités à goûter leur repas, mais en aucune manière ils ne seront forcés. Tout au long du repas, l'autonomie des enfants sera favorisée.

L'organisation du repas est toujours faite en concertation et relayée par les parents : commencer avec une deuxième cuillère puis, manger seul ou avec l'aide de l'adulte... S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'équipe est aussi d'encourager et de stimuler l'envie de goûter d'autres saveurs.

En cas d'allergie alimentaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place et signé par le pédiatre de l'enfant, les parents et la directrice de la crèche. Sans ce document, la structure n'acceptera pas d'aliment extérieur et aucune modification de menu ne sera tolérée (remplacement ou suppression d'aliments du menu proposé par la crèche).

IV - Le sommeil et le repos

Le temps de sieste ou de repos est un temps essentiel pour le développement de l'enfant. Chaque individu a son rythme biologique. Il est donc fondamental de respecter les particularités de chaque enfant. Ainsi, les couchers et les levers se font en fonction de chaque enfant.

Le dortoir est un espace de repère pour l'enfant, l'atmosphère du lieu est donc importante (musique douce, pénombre, rituel adapté à chaque enfant, doudou...). L'enfant doit se sentir en sécurité pour «atteindre» le sommeil.

Deux salles de sommeil seront mises à disposition, ainsi en fonction de l'âge des enfants accueillis, une des salles pourra être utilisée comme zone d'activité (jeux d'eau, espace sensoriel...).

Chaque enfant à une place attitrée qui n'est pas modifiée. En fonction de son âge, l'enfant dort soit dans un lit à barreau, soit sur un matelas à même le sol avec des contours en mousse, soit sur des couchettes pour les plus grands.

La structure répond au besoin individuel de chacun. Ainsi, dès qu'un enfant en éprouve le besoin (plusieurs fois par jour pour les plus jeunes), le couchage lui est proposé quel que soit le moment de la journée. Pour les plus de 18 mois, après le déjeuner, un temps de repos est proposé à ceux n'ayant pas dormi le matin.

Avant le coucher, le personnel veille au retour au calme pour faciliter l'endormissement : lecture d'une histoire, musique douce... Les enfants seront accompagnés et endormis par une professionnelle. Il sera encouragé à participer à l'habillage et au déshabillage.

V - L'apprentissage

1 – La propreté

Les soins d'hygiène seront prodigués autant de fois que nécessaire. Chaque enfant disposera de son propre linge de toilette (gant et serviette) fourni et entretenu par la structure. Les couches seront également fournies.

C'est à travers l'observation et le dialogue (enfant, famille, équipe) que sera perçue la maturité de l'enfant nécessaire à cet apprentissage.

Les échanges entre la famille et les professionnelles seront nécessaires afin d'installer une cohésion entre maison et lieu d'accueil.

Des petits WC seront alors à disposition dans la salle de change afin que l'enfant puisse en disposer librement.

2 – L'acquisition de l'autonomie

La base de l'acquisition de l'autonomie pour un enfant est la sécurité. On distinguera la sécurité affective : verbalisation des émotions, paroles rassurantes et encourageantes, outils éducatifs adaptés et la sécurité physique : jeux axés sur la psychomotricité en cohérence avec le niveau de développement de l'enfant, espaces étudiés pour permettre à l'enfant de tester ses limites corporelles en toute sécurité... Ces deux éléments sont un facteur considérable dans l'accompagnement de l'enfant, à tous les niveaux.

Cet accompagnement ne peut se faire sereinement sans un travail conjoint entre parents et professionnelles. En effet, il est essentiel que ces deux acteurs engagent un réel partenariat pour permettre à l'enfant de se sentir appuyé dans sa démarche.

Pour qu'un enfant devienne autonome, il faut d'abord qu'il ait conscience de son corps et de ses possibilités. C'est ici que l'équipe éducative et les parents interviennent. Il sera mis en place divers temps, plus ou moins formels, plus ou moins cadrés et dirigés selon l'âge de l'enfant et ses capacités, durant lesquels les professionnelles accompagneront l'enfant dans la découverte de son potentiel dont il n'a pas conscience (les temps de repas, les activités d'éveil, les temps de jeux, d'activités...).

L'équipe veillera toujours à proposer un accompagnement individualisé pour que chaque enfant suive son propre rythme lors de ses apprentissages et acquisitions. Il est important de respecter les envies des enfants, sans jamais forcer ou dénigrer ses efforts.

3 – La vie en groupe et les règles sociales

L'apprentissage des règles se fait dès le plus jeune âge. A chaque âge, des règles adaptées, que l'enfant, de par son développement cognitif et moteur, est en mesure de comprendre et d'appliquer. L'adulte est là (à la maison ou à la crèche) pour le guider dans cet apprentissage.

La micro crèche, est un endroit où l'enfant va apprendre à vivre avec l'autre et à s'y confronter. L'adulte posera des interdits, des règles et des limites, progressivement, en suivant l'évolution de l'enfant et du groupe. Ces notions fondamentales pour aider l'enfant à grandir et à s'épanouir seront travaillées en équipe pour permettre une harmonie entre un cadre posé et le propre de l'enfant qui est de tester, essayer, chercher les limites... Tout moment dans une journée en crèche est propice à l'apprentissage du respect de l'autre.

VI - Les activités

Pour les enfants, tout jeu est une activité que ce soit un bébé qui observe ses mains ou un enfant qui joue avec un jouet.

Le jeu est une expérience personnelle qui n'a de sens que s'il est l'aboutissement d'un désir. Ainsi, nous privilégierons le jeu libre, les jeux restant à disposition des enfants tout au long de la journée.

Cependant, nous proposerons régulièrement des activités encadrées, jamais imposées (peinture, jeux d'eau, collage, musique...) adaptées à l'âge et aux capacités de l'enfant. Afin de permettre à l'enfant d'investir pleinement l'activité, les ateliers en petits groupes seront favorisés.

Lorsque l'enfant aura terminé son jeu, il lui sera proposé de participer au rangement. Des activités de psychomotricité encadrées seront mises à disposition des enfants, leur permettant ainsi l'exploration et le perfectionnement des acquisitions motrices.

1 – L'éveil

Les jeux sensoriels favorisent l'éveil des tous petits. Le personnel a à sa disposition tout le matériel nécessaire (CD de chansons et comptines, portiques, livres, jouets, instruments de musique...) pour stimuler l'éveil des bébés. La découverte de nouvelles sensations est un régal pour eux : peinture à doigts, manipulations d'objets en relief, jeux d'eau...

2 – Le jeu

Le jeu est essentiel au bon développement et à l'épanouissement de l'enfant. Il participe à la construction de sa personnalité.

Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, stimulent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux :

- les jeux symboliques favorisent la communication verbale et la construction de l'identité. La micro-crèche disposera de jeux d'imitation, poupées, cuisine, dinette, garage, voitures... Les enfants jouent ensemble et s'organisent naturellement. Les adultes surveillent et n'interviennent qu'en cas de nécessité ;
- les jeux dirigés nécessitent la présence d'un adulte, qui leur apprend les règles à respecter (attendre son tour, respecter la consigne de jeu...). Ces jeux stimulent la concentration. L'aménagement favorise le jeu par petits groupes : un espace lecture, un espace jeux d'imitation, un espace activités manuelles... ;
- les jeux moteurs favorisent le développement physique. Ils permettent la mise en place du schéma corporel.

VII – Evènements et intervenants extérieurs

1 – Les animations et les fêtes

En fonction du calendrier des fêtes, l'équipe travaille à des projets d'animation autour d'un thème (noël, pâques, semaine du goût, fête des mères et fête des pères...). Les fêtes rythment la vie à la micro-crèche et sont aussi un support pédagogique pour aider l'enfant à se repérer dans le temps, aborder les saisons... mais également une occasion de bien s'amuser et de vivre des temps exceptionnels qui sortent du quotidien habituel. Les anniversaires des enfants sont aussi fêtés à la micro-crèche et un goûter amélioré est servi.

2 – Les intervenants extérieurs

Afin d'améliorer certains projets d'animation, la micro-crèche peut solliciter des intervenants extérieurs. Ils enrichissent le travail de l'équipe en apportant leur savoir-faire et leurs techniques (marionnettiste, conteuse, musiciens...). Ce sont des personnes qualifiées et compétentes qui ont toute l'expérience nécessaire de la petite enfance.

3 – Les sorties

La crèche envisage d'établir des partenariats (halte-garderie, médiathèque...) pour participer à des échanges (ateliers lecture...) et des sorties.

L'objectif sera de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles. Exemples : exploration sensorielle à travers la découverte d'un milieu naturel proche, visite d'une boulangerie, du marché, exploration d'une bibliothèque, participation à un spectacle en période de Noël... En fonction du temps et des agendas culturels des communes, les enfants iront au parc, voir des animaux, jouer sur les structures extérieures (toboggans, balançoires), assister à des spectacles...

Une sortie de fin d'année en journée complète sera également proposée aux plus grands. Ces activités devront être organisées avec un petit effectif d'enfants (la règlementation d'encadrement lors des sorties à l'extérieur impose un adulte pour deux enfants et un minimum de deux adultes) et encadrées avec l'aide de parents accompagnateurs qui le souhaiteront.

Des poussettes seront mises à disposition pour sortir les plus petits (promenades en parcs, marchés...).

VIII - Une journée « type »

La journée d'un enfant à la micro-crèche s'articulera de la manière suivante :

8h00	Accueil individuel de l'enfant et échanges avec les parents (santé, humeur, appétit, envies du moment...).
10h	Activités en groupe(s) pour les plus grands : atelier peinture, motricité, jeux libres ou guidés.
11h00	Temps calme, relaxation, chants, lecture.
11h30	Repas pris tous ensemble, échanges individuels, respect des goûts et contraintes alimentaires de chacun. Repas équilibré 4 composantes (pour les plus grands).
12h30	Temps de relaxation, de détente ou de sieste en fonction des besoins de chacun. Rituels d'endormissement.
15h30	Jeux libres pour les plus grands (matériel pédagogique varié en libre accès). Accompagnement de chacun vers la découverte de soi et de l'autre à travers le jeu.
16h30	Pause goûter en groupe. Collation équilibrée (laitage, fruits, biscuits...)
17h30	Regroupement pour un temps calme : découverte des livres, lecture de comptines...temps d'échanges et de partages avec les enfants.
18h00	Transmission aux parents des informations clés et temps forts de la journée.
18h30	Fermeture des portes

Chaque enfant a son rythme propre et l'équipe éducative s'attachera à le respecter. Il est important que toute information relative à ce rythme ou tout changement soit notifié par les parents à l'équipe pour que celle-ci puisse se positionner au plus près des besoins de l'enfant. Le rythme biologique de l'enfant sera préservé et l'enfant aura ainsi une continuité entre la maison et la crèche. L'équipe s'attachera à accorder autant d'importance aux moments d'éveil du tout petit (jeux avec l'adulte, éveil sensoriel, temps d'échange...) qu'à ceux des grands, même si ces temps d'éveil sont perçus et vécu tout à fait différemment.

IX – Modalités de fonctionnement de l'équipe

1 – En interne

Une fiche de transmission par enfant sera remplie le matin afin de noter les remarques des parents et ensuite tout au long de la journée afin que les professionnelles puissent communiquer les points forts de la journée aux parents le soir.

L'équipe consignera les informations données par les parents concernant leur enfant sur un cahier mis à sa disposition.

Il y aura des réunions hebdomadaires entre les professionnelles de la structure afin d'échanger sur les enfants, les parents, les projets et la pratique professionnelle.

La directrice

Elle est chargée du suivi technique de la micro-crèche. A ce titre, elle est garante du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien de la structure. Pour cela, elle :

- s'assure que les équipes travaillent dans le respect du rythme de développement de l'enfant ;
- coordonne chaque équipe éducative ;
- assure l'encadrement et l'animation de l'équipe ;
- propose des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de chaque professionnelle ;
- régulera le travail hebdomadaire et s'assurera des tâches réalisées ;
- établi tous les protocoles nécessaires au bon fonctionnement de la crèche : évacuation en cas d'incendie, préparation des repas selon les normes HACCP, lavage des jouets....

Elle est un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, elle peut conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe parents. Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en crèche ou à la maison. Elle pourra mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnelles.

Elle assure la gestion au quotidien de la structure : gestion des plannings, gestion de l'équipe, commande des repas... De plus, elle intervient en section, en soutien à l'équipe. Dans le cadre de sa fonction de directrice, elle est également amenée à effectuer des observations sur le travail des professionnelles mais également sur le bien-être de l'enfant. Elle s'assure ainsi que le projet pédagogique est respecté ainsi que les protocoles de sécurité et d'hygiène mis en place dans la micro-crèche.

L'équipe éducative et pédagogique

Chaque équipe est composée de 3 professionnelles de la petite enfance et d'un agent d'entretien :

- Une Auxiliaire de Puériculture qui est: garante de l'hygiène du matériel utilisé pour les enfants, assure le suivi de l'enfant (alimentation, pesée mensuelle...), garante du respect des normes HACCP et des bonnes pratiques de soins adaptés aux enfants, elle a un rôle de formation des aides auxiliaires aux bonnes pratiques de soins et d'hygiène. En cas

d'épidémie, elle s'assure que le protocole de désinfection de l'espace et des jouets est correctement mis en place.

- Deux Aides Auxiliaires : prise en charge de l'enfant au quotidien (soins, changes, activités, repas, sommeil...). Participe au nettoyage de la salle de vie et des jouets et à la préparation des repas selon les normes HACCP
- Un agent d'entretien : intervient tous les soirs après la fermeture de la crèche. Il est responsable du nettoyage des locaux : sol, poignées, vitres, sanitaires, bureau, salle du personnel...

Toutes les professionnelles interviennent sous la supervision de la directrice dans les parties techniques de la crèche. Il n'y a pas de responsable du linge et de l'office, car chaque professionnelle gère le linge sur son temps de présence. Quant au nettoyage de l'office un tour de rôle sera mis en place pour qu'il soit effectué 2 fois par jour (après le repas de midi et après le goûter) selon un planning établi par la directrice.

Chaque membre de l'équipe proposera un accompagnement spécifique compte tenu de ses compétences, connaissances générales sur la petite enfance et de ses qualifications. Les professionnelles encadrant sont là pour répondre aux questionnements, inquiétudes et/ou interrogations des parents. Elle s'attachera à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers la directrice (éducatrice de jeunes enfants), plus spécialisée dans les questions relatives à la petite enfance en ce qui concerne la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant, les différents changements de rythme qui peuvent inquiéter les parents.

Convivialité et professionnalisme permettent de nouer rapidement une relation de confiance et d'accompagner l'enfant de manière rassurante dans ses premières découvertes.

2 – En externe

Le service Petite Enfance de la commune : la micro-crèche a pour objectif de développer un partenariat basé sur des échanges réguliers avec les services proches, de façon à faire connaissance au travers des réalités du terrain, relayer l'information locale, répondre aux besoins des familles et les orienter éventuellement vers le lieu le mieux adapté à leurs demandes.

Le médecin référent : un médecin généraliste sera sollicité pour assurer cette fonction. Il pourra être sollicité, si besoin, par l'équipe pour des questions de santé dépassant le cadre de la micro-crèche ou des compétences de l'équipe. Le médecin référent n'est pas obligatoire au fonctionnement de la crèche.

Un partenariat avec un/une psychologue sera également mis en place dans le cas où des enfants sembleraient en difficulté.

La formation continue : Des formations seront proposées aux membres de l'équipe notamment par « Crèche Entreprendre ». Ces formations sont assurées par des professionnels de la formation spécialisée.

X - Participation des familles à la vie de la structure

Lors de l'inscription, il sera prévu un temps avec la directrice pendant lequel les parents pourront échanger sur leur enfant, la vie de la structure, remplir le formulaire de demande...

Quotidiennement, la personne chargée de l'accueil sera à leur disposition pour les informer des besoins et leur proposer une écoute quant aux différentes questions sur le fonctionnement.

Le lien parent-enfant sera maintenu à travers la parole échangée avec l'enfant.

Des rencontres entre les parents seront possibles lors de réunions d'information et de moments festifs.

Des rencontres à thèmes seront également proposées aux familles.

XI – Soins et santé de l'enfant

1- Les soins et le change :

Les changes des enfants sont faits en individuel. Un espace change cloisonné est prévu à cet effet afin de respecter l'intimité de chaque enfant. La crèche a opté pour l'utilisation d'un savon hypoallergénique, il est appliqué sur un gant humide.

Les plus petits sont changés individuellement sur un plan de change. Le change debout peut être proposé aux moyens.

Les plus grands se voient proposer les petites toilettes situées également dans l'espace de change. La professionnelle leur apprend ensuite à se laver les mains dans le petit lavabo de la salle de change prévu à cet effet.

Les parents peuvent fournir à la crèche des produits spécifiques qu'ils souhaitent que la crèche utilise pour leur enfant : crèmes de change, liniment...

2 – La Santé

Si la crèche estime que l'état de santé de l'enfant nécessite un traitement, la consultation d'un médecin ou du repos, les parents seront prévenus et devront venir récupérer l'enfant.

Si l'enfant est malade mais que son état général lui permet de passer la journée à la crèche, les professionnelles peuvent donner les médicaments mais uniquement sur ordonnance et avec des boîtes fermées.

En cas de maladies à évictions, dont la liste est mentionnée dans le contrat d'accueil individualisé signé entre la crèche et la famille, l'enfant n'est pas autorisé à être accueilli dans la structure.

3 – Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Le PAI est signé entre la crèche, la famille et le médecin traitant de l'enfant. Il détaille le protocole à suivre en cas d'urgence dans le cas d'allergies et/ou de pathologie propre à l'enfant.

Y sont notamment détaillées les informations suivantes :

- Les personnes à prévenir en cas d'urgence,
- Les coordonnées du médecin qui suit l'enfant,
- le protocole de soins d'urgence : le traitement à donner et/ou les gestes de premiers secours à pratiquer,
- les besoins spécifiques de l'enfant : les aliments à proscrire en cas d'allergie chez l'enfant, y est également détaillé ce que l'enfant peut manger ou pas à la crèche.

4 – L'accueil d'un enfant nécessitant un suivi particulier

L'accueil d'un enfant nécessitant un suivi particulier (maladie chronique ou autre) est soumis à la décision de la directrice et du gestionnaire, tout comme les autres. Cependant, il nécessitera des informations complémentaires.

Afin de mieux appréhender la situation, les parents seront invités à rencontrer préalablement la directrice ainsi que le gestionnaire. Cette rencontre doit permettre de prendre connaissance d'un

maximum d'informations sur l'enfant et sur le protocole de soin déjà en place pour l'enfant. La crèche travaillera en concertation avec les partenaires de soin de l'enfant.

La présence du médecin traitant, ayant rédigé un certificat médical de non contre-indication à l'entrée en collectivité, est nécessaire. Le cas échéant, il participera à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé. Le médecin référent de la structure émettra un second certificat médical de non contre-indication à l'entrée en collectivité. En cas de refus du médecin référent, l'accueil de l'enfant ne pourra être assuré.

Si le gestionnaire et la directrice estiment que l'équipe et/ou la structure ne permettent pas l'accueil de l'enfant dans les conditions optimales de sécurité, de qualité des soins et d'attention nécessaire à son bien-être et à son épanouissement, le gestionnaire se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Pour que l'accueil de cet enfant soit une réussite, il faudra l'adhésion de l'ensemble de l'équipe à son projet d'accueil. La participation active des parents est recommandée. Des rencontres régulières seront organisées entre la famille, les équipes s'occupant du suivi de l'enfant et la directrice afin d'évaluer le projet d'accueil de l'enfant et d'améliorer sa prise en charge.